



Éditorial

Suppléance du maire...

Pour des raisons provisoires de santé, Pierre Arnaud a dû, momentanément, prendre du recul par rapport à ses fonctions de maire.

La législation a prévu une telle éventualité, avec la possibilité de mise en place d'une suppléance lorsque le maire est ainsi « empêché » dans ses fonctions.

C'est madame Mireille Dieu, première adjointe, qui a accepté d'assurer cette suppléance, effective à partir du 5 juillet.

Le suppléant est ainsi compétent pour remplacer le maire dans toutes ses fonctions exercées aussi bien au nom de la commune, comme chef de l'administration communale, comme autorité de police ou au nom de l'État.

Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 28 juin 2015, a une nouvelle fois chaleureusement remercié Pierre Arnaud de son investissement personnel pour bâtir cette équipe municipale très unie, et émis le vœu de le revoir au plus tôt.

Un mot de Pierre Arnaud :

« Surmenage et coup de fatigue m'ont obligé à lever le pied.

Nous avons pu mettre en place cette suppléance grâce à la confiance, au sens des responsabilités et à l'entraide qui règnent au sein de notre belle équipe. Je reste complètement solidaire et informé de ce qui se passe au sein du Conseil Municipal.

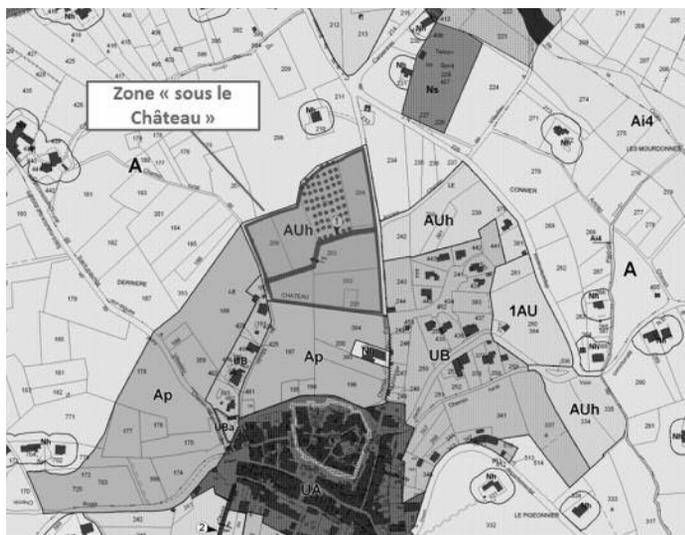
Je vous rappelle les grandes orientations que nous avons fixées. Certaines sont en cours de réalisation, d'autres se réaliseront au cours du mandat : aménagement de l'entrée du village route de Roaix (la convention est signée avec le Conseil Départemental), réfection de la chapelle Saint-Laurent, réfection du Café du Centre, réfection d'un maximum de chemins communaux si la trésorerie nous le permet, balisage de sentiers de randonnée.

Bien à vous ».

Pierre Arnaud

Commission Urbanisme

Révision allégée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)...



Le Conseil Municipal élu au printemps 2014 avait clairement affirmé sa volonté de poursuivre le développement du village, en proposant d'augmenter les surfaces ouvertes à la construction.

Il s'inscrit bien ainsi dans les perspectives tracées par ses prédécesseurs, puisque la première version du PLU, datée de 2007, avait déjà identifié pour cela plusieurs zones, dites « Auh ». La station d'épuration avait aussi été dimensionnée pour un nombre d'habitants en forte croissance.

Après une année de réflexion, menée grâce au conseil des élus de communes voisines et d'élus départementaux, après avoir également consulté les représentants de l'État départementaux et de nombreux professionnels (architectes, cabinet de conseil réglementaire, cabinet de conseil opérationnel, professionnels publics et privés de l'immobilier et de l'urbanisme, Association des Maires de France et du Vaucluse) ainsi que les propriétaires des terrains correspondants, la Commission Urbanisme a ciblé son choix sur la zone Auh dite « sous le Château » (cf. illustration ci-contre).

La Commission Urbanisme est très reconnaissante à toutes ces personnes, qui ont démontré un réel souci d'aider notre commune, et de nous apporter leurs compétences multiples : à vrai dire, c'était vraiment nécessaire ! Un cabinet de conseil réglementaire a été retenu (le Cabinet BEAUR) et la procédure de révision allégée du PLU décidée au Conseil Municipal du 28 juin 2015.

Cette procédure se développera sur plusieurs mois, avec une première phase de « préconsultation » du public sur le projet : le dossier est consultable en mairie, et également sur le site Internet de la commune : <http://www.villedieu-vaucluse.fr/>.

Il décrit le projet, son extension, les arguments développés, les objectifs poursuivis, et les éléments du règlement associé à

cette nouvelle zone. Cette « préconsultation » s'étendra jusqu'au 15 septembre 2015. Les remarques et suggestions devant être envoyées par La Poste en mairie par écrit, ou bien par courriel (villedieu.mairie@wanadoo.fr). Le dossier finalement constitué sera alors soumis aux instances prévues par la loi et une enquête publique sera ouverte selon les modalités classiques.

La commission Urbanisme

RAPPEL : nouvelles constructions et modifications de l'existant : à plusieurs occasions, le Conseil Municipal a été obligé de rappeler que toute nouvelle construction, ou modification,

ou extension de l'existant est soumis à des règles de savoir vivre en communauté : les lois ! Pour tous vos nouveaux projets, il est obligatoire de déposer une demande préalable, ou un permis de construire : c'est vrai pour tout le territoire français ... même dans le Sud !

Merci de vous y conformer. En cas de non-respect, la procédure qui suit est certes pénible pour vous, mais aussi pour le Conseil Municipal qui préfère (et de loin !) travailler sur des sujets plus positifs et plus utiles pour la communauté. Le secrétariat est à votre disposition pour vous informer sur le type d'autorisation nécessaire et assure l'instruction de votre demande.

Télécommunications

Arrivée de la fibre optique à Villedieu : enfin du vrai haut débit !

Une liaison par fibre optique vient d'être mise en place jusqu'au « central » de Villedieu. Nous la devons à une action de longue haleine engagée par l'*ex-Conseil Général* sous la houlette de son Président d'alors, Claude Haut, qui a voulu que même les petits villages comme le nôtre soient connectés. L'*État* et l'*Union européenne* ont aussi participé au financement.

En pratique, cela veut dire que le débit Internet d'arrivée sur le village a été fortement augmenté. Alors, même si aucun d'entre nous n'est encore directement connecté par la fibre, le débit disponible pour chacun peut être notablement augmenté.

Certains abonnés d'Orange ont vu leur débit porté à 8 Mb/s sans avoir fait de démarche. Mais ce n'est pas systématique ! Pour connaître le débit dont vous disposez, rendez-vous sur Internet et faites un test sur le site « <https://www.nperf.com/fr/> ».

Si vous n'atteignez pas les 8 Mb/s, voici des conseils pour vous aider à demander une augmentation à votre fournisseur d'accès

Internet (F.A.I.) : d'abord, faites un test d'éligibilité à un débit plus important en allant sur votre compte client et en faisant le test vous-même, ou bien téléphonez à votre service client.

Le résultat dépend de la distance entre votre logement et le central de Villedieu (où arrive la fibre) et de la qualité de votre ligne téléphonique. Attention, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne !

Ensuite, demandez à votre service client une augmentation du débit (par exemple, passer de 2 Mb/s à 8 Mb/s). En principe, c'est sans frais ni modification de l'engagement de durée de votre contrat... Mais vérifiez et demandez bien à ce que ce soit le cas.

Néanmoins, « comme rien n'est simple », vous pourriez avoir toutes sortes de surprises : armez-vous de patience et de diplomatie, cela en vaut la peine !

La commission Communication

La mairie au quotidien

Quelques changements au secrétariat...

À la suite de l'arrêt maladie de Gisèle Manent et au congé maternité de Caroline Delsenne, maman depuis le 1^{er} août d'une petite Lina, la mairie a embauché deux nouvelles collaboratrices : Corinne Geyer qui remplace Gisèle Manent, et Sandy Tacine qui remplace Caroline Delsenne.

Sandy est déjà en fonction à mi-temps à la mairie de Puymeras. Quant à Corinne, elle a occupé un poste de direction des ressources humaines (D.R.H.) dans la fonction publique en région parisienne.

Annick Rinci, secrétaire de mairie à Buisson, vient provisoirement quelques après-midis par semaine, en renfort, pour compléter la formation de nos deux remplaçantes.

Les horaires d'ouverture au public restent inchangés, à savoir : mardi, mercredi, jeudi, de 13 à 18 heures et le vendredi de 8 à 12 et de 13 à 17 heures.

La commission Secrétariat Général

Vente d'un bien communal

Maison « Pythoud »...

Suite à la décision du Conseil Municipal de mettre ce bien en vente au plus offrant, cette maison a été achetée le 3 juillet 2015 par la S.C.I. Actif Pierre, pour la somme de 85 000 €.

Cet apport d'argent est bienvenu pour faire face aux travaux indispensables du village, dans un contexte où la charge de notre dette restreint fortement notre marge d'investissement.

La rénovation attendue de ce bien et la création d'un logement viendront compléter la conclusion de ce dossier ouvert depuis plusieurs années dans la commune.

La commission Urbanisme



Voirie

Rénovation des chemins : attention à l'entretien des talus !

Pour ce qui concerne la voirie, nous continuons notre politique de rénovation des chemins de la commune. La précédente mandature nous avait permis de refaire, en enrobé, environ 30 % des chemins communaux goudronnés (soit 5,3 kilomètres).

Nous avons malheureusement des contraintes budgétaires importantes qui ne nous rendent pas cette tâche facile.

Malgré ces contraintes, nous avons réussi à faire le bas du *Chemin du Moulin* et le haut du *Chemin du Connier* en fin d'année 2014. Le montant de ces travaux s'élève à 29 368,44 € T.T.C.

À cela s'ajoute la sécurisation du fossé « Kastens » qui passe dans le lotissement *Gustave Tardieu*. Cela nous a permis d'assainir considérablement les maisons voisines qui souffraient d'infiltrations d'eau et de réduire le risque d'inondation du lotissement en cas de gros orages. Même si on ne peut rien contre ces éléments extrêmes, il était de notre devoir de faire le maximum, avec nos moyens, pour éloigner ce risque.

Nous en profitons d'ailleurs pour remercier deux propriétaires riverains de ce fossé, mesdames Kastens et Sirop, d'avoir laissé travailler, à proximité ou sur leur terrain, l'entreprise Missolin qui a mené à bien ce projet.

Pour cette année, nous avons validé la mise en œuvre d'enrobé sur le *Chemin de la Montagne* ainsi que sur la liaison « *La Montagne – Saint-Laurent* » jusqu'à l'intersection de « *la maison de Lecque* » pour un montant de 53 544,96 € T.T.C. Ces travaux vont se faire après les vendanges.

À cela s'ajoute l'étude de travaux sur *l'impasse Jacomet* qui est devenue une impasse communale et où il est nécessaire d'entreprendre des travaux de création d'ouvrages de voirie. Ce projet devrait se concrétiser fin 2015 ou début 2016.

Ces divers travaux sont ce que l'on appelle des « travaux programmés », c'est-à-dire que l'on regarde notre budget et, en fonction, on essaye de faire un ou deux chemins chaque année.

Il faut aussi, malheureusement, tenir compte des « travaux d'urgence » qui nous obligent à puiser dans nos réserves pour essayer de réparer dans les meilleurs délais certains dégâts. Nous avons actuellement deux secteurs où il est nécessaire d'entreprendre des travaux :

– *Le chemin de la Girelle*, qui pour ceux qui ne le connaissent pas, est à la limite de notre commune avec Mirabel-aux-Baronnies. Sur sa partie basse, il est goudronné et sur sa partie haute, il est en gravier. Nous devons y faire des travaux importants de « récréation » d'un fossé et de stabilisation de la chaussée, car il est devenu impraticable. Je tiens à remercier Alain Bertrand qui a retouché un peu ce chemin pour pouvoir l'emprunter en attendant les travaux.

– Le deuxième secteur se situe au *Chemin du Dévés* (quartier Saint-Claude) : l'eau a trouvé une brèche après un enrochement

que nous avons fait il y a deux ou trois ans et a fait s'effondrer le talus, support du chemin. Cela va nécessiter un nouvel enrochement pour consolider et sécuriser ce chemin. Les travaux auront lieu dans le courant du mois d'août.

J'en profite pour demander à tous les propriétaires riverains de nos chemins communaux de faire un effort sur l'entretien de leurs fossés et sur le fait qu'il est essentiel, pour nos grands talus, de laisser pousser les arbres et arbustes. Cela est vraiment nécessaire au maintien des talus, car cela permet de freiner l'eau lorsqu'elle arrive. C'est en plus très bon pour la faune et la flore.

Nous sommes trop souvent confrontés (et ce n'est pas seulement à Villedieu) à des talus qui s'effondrent ou des chemins qui servent de fossé, car les riverains ont tout simplement bouché le fossé existant que nos ancêtres avaient pourtant fait.

Il en est de même pour nos haies d'arbres qui disparaissent alors qu'elles sont nécessaires à la fois techniquement et écologiquement. Je serais très curieux de savoir si des études ont été faites au niveau national ou régional sur l'impact économique que cela engendre lorsque les haies ou fossés disparaissent. Les communes ou collectivités sont alors contraintes à effectuer des travaux d'enrochement extrêmement coûteux. Lorsque l'on sait qu'un enrochement de 30 m² coûte environ 5 000 €, je vous laisse imaginer le coût à l'échelle régionale...

On a peut-être d'autres endroits où mettre cet argent !

*Pour la commission Voirie,
Jean-Laurent Macabet*



Enrochement coûteux



Talus arboré

École Daniel Cordier

Les activités périscolaires vont se poursuivre, les temps d'accueil vont être modifiés...

La prochaine rentrée scolaire aura lieu le mardi 1^{er} septembre. Elle sera échelonnée sur deux journées, comme chaque année, pour les entrants en « petite section de maternelle ».

Il y aura au total 63 élèves, dont 27 en maternelle, 20 élèves en cycle 2 et 16 élèves en cycle 3. C'est un peu plus que l'an passé !

Les activités périscolaires vont se poursuivre

Tout d'abord, nous voudrions remercier une nouvelle fois tous ceux qui les animent. Les bénévoles ont apporté tout au long de l'année une aide précieuse pour les enfants. Aussi, pour les remercier de leur contribution très appréciée, nous nous sommes retrouvés autour d'un pot amical le mardi 30 juin.

Sur cette lancée, nous recherchons pour la rentrée prochaine, des bénévoles supplémentaires qui pourraient partager avec les enfants un savoir ou un savoir-faire (particulièrement pour les maternelles).

C'est une chance pour les enfants, mais certainement aussi pour les animateurs qui découvrent un public nouveau et enthousiasmant ! Un grand merci d'avance.

Les temps d'accueil périscolaires vont être modifiés

À la demande de beaucoup d'entre vous et après concertation avec la directrice de l'école, les institutrices, les parents d'élèves, les élus délégués, ces temps d'accueil périscolaires seront répartis les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30, à partir de la rentrée de septembre 2015.

Afin de financer ces activités, la commune a passé une convention avec la *Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse*, mais cela ne couvre malheureusement pas l'ensemble des frais.

Face à ces coûts, et au vu du budget serré de la commune, il a été décidé par le Conseil Municipal d'instaurer une participation financière de la part des familles à hauteur de 1 € par enfant et par jour, pour un temps d'activités de 1 h 30. Cette participation est maintenue à l'identique par rapport à celle de l'année écoulée. Il est à préciser que la participation des enfants à ces activités n'est pas obligatoire.

L'an dernier, environ 50 % des enfants ont pu en bénéficier. Nous espérons bien que, grâce à ces nouveaux horaires, plus d'enfants pourront encore en profiter !

La commission École

